



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal la commune de Montvendre, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Bruno SERVIAN, Maire**.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

Étaient présents : CARAYON Martine-SAYN Pierre-CHOVIN Sonia-PHILIBERT Stéphane-IMBERT Laurent-DUMONT Séverine - MOUNIER Eric- CHAPRE Séverine-SANCHEZ Pédro- BRET Rémi-MARTIN Pascale-QUAILLET Christel-GELAIN Jérôme.

Excusé : BRACHET Armelle

TRANSFERT DES COMPETENCES « ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (type PLU i) URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE A CES CINQ COMMUNES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des évolutions réglementaires imposées notamment par la loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) en date du 07/08/2015. Cette dernière ne permet plus à la Raye d'exister en tant que telle au 01/01/2017 et elle devra donc fusionner avec une autre intercommunalité afin de respecter le cadre législatif.

La Communauté de Communes de la Raye a décidé que poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal serait inadapté et instable juridiquement.

Le Conseil décide de reprendre sa compétence Urbanisme « élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux » à la Communauté de Communes de la Raye afin de pouvoir mener à bien l'élaboration d'un PLU, d'autoriser la CCR à demander la modification statutaire à la préfecture, de valider la proposition de poursuivre la démarche engagée sous une autre forme avec l'accompagnement du CAUE.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme.

Monsieur le Maire informe que la CCR est concernée par la modification du périmètre puisqu'elle compte moins de 5000 habitants. Monsieur le Préfet de la Drôme propose la fusion de la CCR avec la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes. L'article 33 stipule que les conseils municipaux concernés se prononcent sur ce projet. Le conseil, considérant que la commune de Montvendre au sens de l'INSEE est comprise dans le bassin de vie de Chabeuil, l'aire urbaine de Valence, en termes géographiques elle est orientée vers la plaine de Valence et les principaux axes routiers.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour intégrer la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTVENDRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe que la CCR a créé un accueil de loisirs sans hébergement pour répondre au besoin de garde des parents à compter de la rentrée 2015 dans les locaux de la Commune de Montvendre (salle communale et extension école maternelle). Ce service fonctionnera le mercredi après-midi et les vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans des communes de Barcelonne, Chateaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et la CCR qui comprend la mise à disposition des locaux contre une participation financière de 2000 € par an révisable annuellement suivant le taux d'inflation. Le conseil approuve la convention et donne délégation de signature au Maire.

PROJET DE REGROUPEMENT DES CASERNES DES SAPEURS POMPIERS

Après présentation par le Président LANFRAY qui dénonce le fonctionnement trop élevé des différents centres de secours, il nous annonce le regroupement des centres de Malissard, Montélier, Montvendre au centre de Chabeuil, ce qui bien évidemment est loin de satisfaire les sapeurs-pompiers qui historiquement sont attachés à leur caserne.

La discussion s'engage, parfois un peu tendue et après plusieurs échanges, une proposition se dégage pour un éventuel regroupement avec le centre de Beaumont-les-Valence, avec à la clé la création d'un nouveau centre à mi-chemin entre les deux villages.

Cette proposition est mise à l'étude et à l'heure qu'il est l'idée semble faire son chemin, nous en saurons plus dans les semaines à venir.

PROJET DE STREET ART PAR L'ECOLE DES 2 RUISSEAUX

Le Street Art est un art réalisé dans les rues et espaces publics et englobe diverses méthodes : graffiti, stickers, posters...

A Montvendre, les enfants du CM2 sous l'égide d'un professeur et de leur enseignante réaliseront du Street Art sur le mur longeant le terrain de boules puisque nous avons obtenu l'accord du propriétaire.

LE POINT SUR LE PLAN D'EAU

La Direction Départementale des Territoires, le service Police de l'eau a instruit le dossier et a délivré un récépissé, pas d'observation particulière sur ce projet. Les travaux ne pourront pas débuter avant le 1^{er} décembre 2015, délai réglementaire après le dépôt auprès de ce service. La demande de subvention auprès de la Région a été déposée, nous aurons une réponse semaine 45.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a participé à la CCR à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour les containers de tri sélectif, l'entreprise retenue est SNN ECCO.
- ✚ Subventions complémentaires :
 - Restaurant scolaire 6500 €
 - Club des trois ponts 60 €
- ✚ Don de 500 € aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.
- ✚ Accueil des réfugiés : le maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de la Drôme relative à l'accueil des réfugiés et demande aux conseillers de réfléchir sur ce dossier.